

Questions orales

● (1140)

LE BUT DE L'ARTICLE DU RÈGLEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je prie le ministre de faire savoir au leader du gouvernement à la Chambre que, d'après cet article, ces comités devaient être de véritables comités d'examen et non pas se borner comme cela semble être le cas maintenant à regarder à toute vapeur les prévisions budgétaires. Quand le ministre parlera au leader du gouvernement à la Chambre, va-t-il aborder ce sujet?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, madame le Président. Quant à moi j'aimerais que l'on discute longuement et bien à fond de la situation globale des armements, de l'état des négociations ainsi que de la façon dont les éventuels essais du missile de croisière, au Canada, peuvent s'inscrire dans le cadre global de l'Alliance atlantique. Je veux bien en parler au leader du gouvernement à la Chambre.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LA MODIFICATION DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU— L'OPPOSITION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'aurais deux questions à poser au ministre des Transports. Depuis que le premier ministre a déclaré ceci: «Nous ne voulons pas toucher au tarif du Corbeau à moins que l'Ouest ne soit convaincu que des changements s'imposent», et étant donné que le plus grand organisme agricole du Canada, la Fédération canadienne de l'agriculture, a rejeté la modification de tarif projetée par le ministre, compte tenu de tout cela, le ministre maintient-il toujours sa proposition? Envisage-t-il de la modifier? Va-t-il s'entêter dans son projet de chambarder nos tarifs?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je dois féliciter mon collègue d'avoir si bien cité le premier ministre. Ce dernier a effectivement déclaré que le tarif du Corbeau ne serait pas modifié aussi longtemps que l'Ouest n'en manifesterait pas le désir, mais depuis ce temps les choses ont changé. Car on souhaite maintenant que soit changé le tarif du Corbeau. J'ai déjà dit, et le député le sait bien, qu'au cours de réunions récentes, hier par exemple de même que lors d'un colloque intitulé «Outlooks», qui a eu lieu en Saskatchewan il y a quelques jours et auquel la Fédération canadienne de l'agriculture assistait, la question qui s'est posée n'était pas de savoir si on devait changer ou de ne pas changer le tarif, mais plutôt sur la façon de le modifier. En somme, les intéressés s'entendent sur le principe mais non sur les modalités.

Je sais qu'hier la Fédération de l'agriculture s'est prononcée en faveur du maintien d'une aide aux chemins de fer. Et lors du colloque de la Saskatchewan, trois organismes se sont opposés au projet actuel pendant que sept autres groupes l'acceptaient avec plus ou moins de réserves.

Le monde évolue. Bien sûr, les gens se plaignent de ne pas obtenir 100 p. 100 de ce qu'ils demandaient, mais ils conviendront que 75 ou 80 p. 100 ne seraient pas un mauvais compromis.

LA PROPOSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, le ministre n'a pas bien compris le message. Il ne fait aucun doute que la grande majorité des producteurs canadiens, non seulement les producteurs de grain mais d'autres aussi, sont opposés à son projet. Ce matin, le Nouveau parti démocratique a proposé une solution de rechange que j'ai fait transmettre au cabinet du ministre. On y propose de maintenir le tarif du Corbeau et de créer 110,000 emplois de plus que ce que le ministre propose, tout en améliorant nos réseaux ferroviaires avec la participation de l'État. Étant donné que la majorité des producteurs s'opposent au plan du ministre, voudrait-il examiner notre proposition qui ne coûterait pas plus cher que celle du gouvernement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, bien sûr que je vais l'examiner. Je m'excuse auprès de mon collègue si, étant occupé à autre chose ce matin, je n'ai pas eu le temps de lire la proposition. J'en prendrai connaissance durant le week-end et je suis certain que nous aurons amplement l'occasion d'en parler davantage.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'INSCRIPTION DU REVENU GLOBAL SUR LES FORMULES D'IMPÔT—L'AUTORITÉ LÉGISLATIVE

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Un de mes commettants s'est plaint à moi que son revenu global figurait sur sa déclaration d'impôt sur le revenu fédéral. J'ai examiné le mien et j'ai constaté que mon revenu y figurait également. Je présume qu'il en est de même pour tous les contribuables.

En deuxième lieu, madame le Président, les Postes sont chargées de distribuer ces formulaires. De nombreux vols sont perpétrés aux Postes et je fais enquête dans le cas d'une jeune femme qui a perdu le paiement de ses intérêts sur des obligations d'épargne du Canada lequel a été intercepté dans le courrier. Quelqu'un a utilisé son numéro d'assurance sociale.

Quelle autorité législative le ministre détient-il pour inscrire sur des formulaires d'impôt sur le revenu mon numéro d'assurance sociale et celui de tous les Canadiens, celui de ma femme et de toutes les autres Canadiennes de même que le revenu global de la famille? Quelle autorité législative le ministre du Revenu national détient-il pour mettre ces renseignements à la disposition de n'importe quel individu qui vient chiper à sa guise aux Postes?

Des voix: Bravo!